

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie
Vu l'avis favorable du comité social d'administration du 26 mai 2026

Délibération n°3012/2026/GRH Domaine : Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 11/06/2026 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'administration est réuni pour se prononcer sur le pré-calibrage de la campagne d'emploi pour l'année 2027 présenté en séance, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par le Comité Social d'Administration du 26 mai 2026.

Article 2:

Le Conseil d'Administration approuve le montant de masse salariale permettant un projet de calibrage suivant :

- 3 Professeurs des Universités
- 6 Maîtres de Conférence
- 2 Enseignants du second degré auxquels s'ajoute le recrutement d'un ESAS, infructueux en 2026
- 1 BIATSS en catégorie A
- 2 BIATSS en catégorie B
- 1 BIATSS en catégorie C

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité


UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS